

Les ministres de l'Environnement s'attaquent aux matières résiduelles et adopte une vision pancanadienne de l'eau

Kingston, le 29 octobre 2009 – Les ministres de l'Environnement fédéral, provinciaux et territoriaux se sont réunis à Kingston aujourd'hui pour discuter d'un bon nombre de questions cruciales liées à l'environnement. Ils ont donné leur accord de principe à deux grandes initiatives destinées à réduire la quantité de matières résiduelles générée et vouée à l'enfouissement et ont adopté une vision pancanadienne de l'eau.

« Il va sans dire que nous devons en faire beaucoup plus pour réduire les matières résiduelles des secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel au Canada. Notre engagement envers la responsabilité élargie des producteurs et le lancement d'une stratégie pour l'emballage écologique constituent deux étapes critiques. J'ai hâte de voir les gouvernements de notre pays agir encore plus rapidement au cours des prochaines années, et je suis impatient de collaborer avec l'industrie à réduire davantage les résidus d'emballage », a déclaré le ministre de l'Environnement de l'Ontario, John Gerretsen, président de la réunion.

Le Plan d'action pancanadien pour la responsabilité élargie des producteurs (REP) encourage les producteurs à assumer la responsabilité de leurs produits tout au long du cycle de vie de ceux-ci, y compris après leur consommation. La REP transfère le fardeau financier et matériel de la gestion des matières résiduelles des contribuables vers les propriétaires de marques, les fabricants ou les premiers importateurs. Les ministres ont également convenu de sensibiliser davantage le public à l'impact du cycle de vie des produits sur l'environnement.

En vertu du Plan d'action, les gouvernements du Canada s'engagent à travailler à l'élaboration de lois et/ou de règlements sur la REP, qui leur permettront de prendre des mesures relativement à des produits ou des matériaux prioritaires déterminés.

La seconde initiative, la Stratégie pour l'emballage écologique, décrit un ensemble de mesures à court et à long terme destinées à rendre les emballages plus écologiques.

De plus, les ministres ont adopté une vision stratégique pancanadienne de l'eau qui présente la façon dont le CCME contribuera à ce que les Canadiens aient accès à de l'eau saine et sûre en quantité suffisante pour répondre à leurs besoins par des moyens qui maintiennent également l'intégrité des écosystèmes.

La vision stratégique cadre bien avec les travaux actuels et projetés du CCME dans le domaine de l'eau et sera un outil utile pour guider le développement des activités futures du CCME, favorisant clarté et transparence dans les rapports du CCME avec les autorités responsables, ses partenaires et les intervenants.

Les ministres ont également appuyé la mise en œuvre d'un programme pancanadien d'étiquetage des produits à faible consommation d'eau, tel qu'approuvé plus tôt cette année par le Conseil de la fédération. Ce programme correspond aux orientations stratégiques sur l'eau du CCME en fournissant aux consommateurs des renseignements sur la consommation d'eau de certains appareils et dispositifs comme les toilettes, les pommes de douche et les robinets.

Conformément à la vision stratégique pancanadienne de l'eau, les ministres ont réitéré leur engagement à fournir des efforts supplémentaires pour assurer la gestion d'un certain nombre de questions, notamment les apports d'éléments nutritifs dans les eaux du Canada, la valorisation du capital naturel en eau et l'amélioration de la connaissance des ressources en eau souterraine et de leur gestion.

Les ministres ont pris connaissance de l'avancement des travaux fédéraux/ provinciaux/ territoriaux visant à élaborer un nouveau système de gestion de l'air pour le Canada et ont appuyé la poursuite des travaux de développement du système. Les organismes non gouvernementaux de la santé et de l'environnement, de même que l'industrie, participent activement à ce projet de collaboration sans précédent.

Les ministres ont affirmé leur engagement à réduire les dédoublements fédéraux-provinciaux dans le domaine de l'évaluation environnementale tout en respectant les normes environnementales les plus élevées. Ils ont approuvé un rapport du CCME qui recommande aux gouvernements d'examiner la possibilité d'inclure divers outils et modèles d'évaluation environnementale dans leurs lois. Ils se sont aussi engagés à réaliser des progrès à court terme ainsi qu'à participer à l'examen quinquennal de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, prévu pour 2010.

Les ministres ont également reçu un rapport qui aide à établir une compréhension commune de l'utilisation de l'évaluation environnementale stratégique régionale comme outil de planification et de décision, y compris son rôle dans la gestion des effets cumulatifs.

Les ministres du CCME veulent donner aux gouvernements les moyens de mesurer, de surveiller et de communiquer les progrès accomplis dans la réduction des gaz à effet de serre (GES). Ils ont donc convenu de collaborer à réduire au minimum le double emploi et à alléger le fardeau de déclaration de l'industrie et des gouvernements en élaborant un système commun de déclaration des émissions de GES au Canada.

Les ministres ont également accepté de se réunir en novembre afin de discuter des préparatifs de la 15^e Conférence des Parties – Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aura lieu à Copenhague, en décembre 2009.

Le CCME est le principal forum intergouvernemental de discussion et d'action conjointe au Canada pour les questions environnementales d'intérêt national et international.

Les communiqués suivants sont également disponibles :

- Établissement d'orientations stratégique pour l'eau du CCME
- Un plan d'action canadien pour la responsabilité élargie des producteurs
- Une stratégie pancanadienne pour l'emballage écologique
- Recommandations sur l'évaluation environnementale

Personnes ressources

Joanne Thibault
Directrice exécutive
Secrétariat du CCME
204-948-2172

Lindsay Davidson
Direction générale des communications
Ministère de l'Environnement de l'Ontario
416-326-8118
Lindsay.davidson@ontario.ca

Pour de plus amples renseignements : www.ccme.ca.





Canadian Council
of Ministers
of the Environment Le Conseil canadien
des ministres
de l'environnement

ÉTABLISSEMENT D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR L'EAU DU CCME

Préambule

L'eau est une priorité de premier plan pour les Canadiennes et les Canadiens.

Le CCME prend une part active aux enjeux de l'eau d'intérêt pancanadien; fort de cet engagement, il désire montrer la voie à suivre dans le domaine de l'eau en développant une vision stratégique pancanadienne coopérative.

La vision du CCME intitulée *Établissement d'orientations stratégiques pour l'eau* fournit un cadre stratégique tourné vers l'avenir pour guider le CCME dans toutes ses actions et activités futures dans le domaine de l'eau. Notre vision comporte une mission, des buts et une raison d'être. Elle donne des exemples d'initiatives passées, présentes et futures éventuelles pour montrer comment ces initiatives soutiennent la vision/les buts ou en découlent.

Le CCME

Établissement d'orientations stratégiques pour l'eau



VISION:

Les Canadiens ont accès à de l'eau saine et sûre en quantité suffisante pour répondre à leurs besoins par des moyens qui maintiennent l'intégrité des écosystèmes.

MISSION:

Le CCME favorise la recherche d'avant-garde, des politiques intégrées et l'établissement de normes et/ou de lignes directrices qui contribuent à assurer, de façon durable, la gestion, la protection, la remise en état et la conservation des eaux au Canada.

BUT N° 1

Les écosystèmes aquatiques sont protégés de façon durable, à l'échelle du bassin versant

BUT N° 2

La conservation et l'utilisation rationnelle de l'eau sont promues

BUT N° 3

La gestion de la qualité et de la quantité d'eau est améliorée, ce qui profite à la santé humaine et des écosystèmes

BUT N° 4

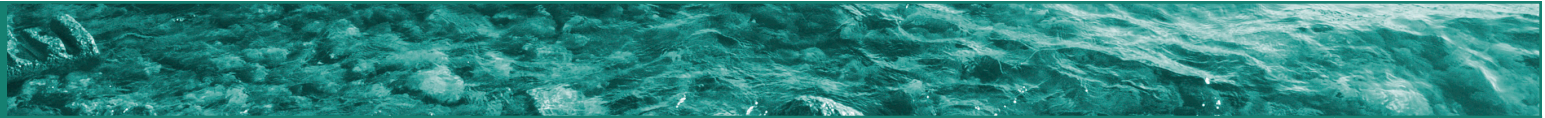
Les impacts des changements climatiques sont atténués grâce à des stratégies d'adaptation

BUT N° 5

Les connaissances sur l'état des ressources en eau au Canada sont approfondies et communiquées

Le CCME

Établissement d'orientations stratégiques pour l'eau



But	Raison d'être	Exemples de résultats du CCME	Passé / présent	Futur éventuel
1. Les écosystèmes aquatiques sont protégés	Accroître la compréhension et l'application de la gestion intégrée des ressources en eau pour améliorer la santé des écosystèmes.	Documents d'orientation sur des outils et des mécanismes de gouvernance pour une gestion intégrée de l'eau, axée sur la collectivité, à l'échelle du bassin versant.		✓
2. La conservation et l'utilisation rationnelle de l'eau sont promues	Mieux comprendre la valeur totale de l'eau pour provoquer des changements de comportements.	Document d'orientation sur la valeur de l'eau et futurs projets pilotes.	✓	✓
		Rapport sur l'utilisation de techniques de marketing social pour promouvoir des changements de comportements bénéfiques.		✓
		Étude sur les liens entre les impacts des changements climatiques sur la conservation et la rareté de l'eau au Canada.	✓	
3. La gestion de la qualité et de la quantité d'eau est améliorée, ce qui profite à la santé humaine et des écosystèmes	Promouvoir des méthodes de surveillance/suivi de la qualité et de la quantité d'eau cohérentes à l'échelle nationale, l'élaboration de recommandations et la production de rapports publics intergouvernementaux.	Rapport sur les régions transfrontalières perturbées par les éléments nutritifs et sur les bonnes pratiques de gestion en vue de travaux de collaboration.	✓	
		Continuer d'élaborer des recommandations canadiennes, des indices et des outils de surveillance/suivi pour la qualité des eaux.	✓	✓
	Encourager la recherche et le réseautage pour approfondir les connaissances sur les eaux souterraines et de surface.	Document de synthèse sur les ressources en eau souterraine et leur gestion, ainsi que sur les connaissances et les modèles de collaboration connexes.		✓
		Atelier et recommandations sur un plan d'action pour une gestion durable des eaux souterraines au Canada.	✓	
		Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales.	✓	✓
4. Les impacts des changements climatiques sont atténués grâce à des stratégies d'adaptation	Améliorer les réseaux de surveillance/suivi de la qualité et de la quantité d'eau pour répondre aux besoins en matière de ressources en eau et d'adaptation.	Rapports de synthèse sur les réseaux de surveillance/suivi de l'eau pour la détection des changements climatiques, l'évaluation de la vulnérabilité des bassins versants, l'établissement de priorités et la planification de l'adaptation.	✓	✓
5. Les connaissances sur l'état des ressources en eau au Canada sont approfondies et communiquées	Contribuer à ouvrir la voie à la communication d'information à valeur ajoutée sur la quantité et la qualité de l'eau en soutenant les gouvernements, de façon systématique et cohérente, dans la production de rapports publics.	Élaborer des activités qui favoriseront une transparence accrue, un engagement extérieur et la communication d'information au public.		✓

FICHE D'INFORMATION

RECOMMANDATIONS SUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

En octobre 2006, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) avait convenu d'explorer des solutions pour améliorer l'efficacité des évaluations environnementales (ÉE) au Canada. Puis, en septembre 2007, les ministres ont décidé d'étudier tout un éventail de questions associées à l'évaluation environnementale au Canada. Parmi ces questions, mentionnons l'inefficacité des procédures, le chevauchement des mandats et des responsabilités, le non-respect des délais, le fait que les gouvernements se basent sur des critères différents pour exiger une ÉE et la nécessité de considérer les ÉE stratégiques régionales. Les travaux du CCME dans ce secteur visent le résultat suivant : *Les décisions relatives aux évaluations environnementales des projets sont prises en temps utile, de façon prévisible et efficace, et assurent la sauvegarde de l'environnement.*

Le Groupe de travail sur l'évaluation environnementale (GTÉE), formé pour cet exercice, a tenu des consultations publiques sur des recommandations provisoires concernant l'approche « un projet, une évaluation environnementale » et un projet de cadre et de méthode pour l'ÉE stratégique régionale.

Recommandations

1. Approches « un projet, une évaluation environnementale »

Le principal objectif d'une approche « un projet, une évaluation » est d'établir un seul processus d'ÉE, appliqué de façon uniforme, qui est dirigé ou réalisé par l'autorité la mieux placée et permet à chaque ordre de gouvernement de prendre ses décisions en temps voulu, de façon sûre et prévisible.. Pour réaliser une ÉE efficace, de haute qualité, qui favorise la prise de décisions respectueuses de l'environnement et le développement durable, un processus « un projet, une évaluation » doit respecter les délais, être prévisible pour tous les participants, être flexible pour s'adapter à un éventail de projets, assurer la participation du public au besoin, remplir l'obligation de consulter les peuples autochtones et définir clairement les responsabilités de chacun.

Recommandation concernant l'approche « un projet, une évaluation » :

Pour établir une approche « un projet, une évaluation » qui n'entraîne aucun transfert de pouvoir décisionnel entre les autorités compétentes, il est recommandé ce qui suit :

1. Toutes les autorités devraient s'assurer que leurs régimes de loi permettent l'utilisation d'un éventail de modèles, dont le processus conjoint, la délégation et la substitution. De cette façon, chaque autorité saurait que son régime est assez flexible pour s'adapter à l'utilisation de ces modèles, dans n'importe quelle situation.
2. Lors du prochain examen de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, il faudra déployer des efforts concertés pour trouver une solution aux problèmes de diffusion des responsabilités à l'échelon fédéral.

3. Le processus d'ÉE doit rester sous la direction de l'autorité la mieux placée, désignée sous le nom d'« autorité principale ».
4. Le degré de participation de l'autorité « non principale » au processus d'ÉE dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment :
 - Nature et ampleur de la préoccupation du public projetée. Si un projet soulève beaucoup de préoccupation chez le public, on s'attendra d'autant plus à ce que les deux ordres de gouvernement jouent un rôle actif dans l'ÉE.
 - Nature et ampleur des impacts environnementaux prévus/potentiels.
 - Capacité de l'autorité principale à remplir ou prendre en charge les exigences de l'autorité non principale.
 - Obligation de consulter les Autochtones aux termes de la Constitution.
5. En considérant le projet proposé à la lumière de ces facteurs, les autorités pourraient déterminer quel est le meilleur modèle.

2. Évaluation environnementale stratégique régionale

L'évaluation environnementale stratégique régionale (ÉES-R) est un processus visant à évaluer systématiquement les effets environnementaux potentiels, y compris les effets cumulatifs, d'une diversité de politiques, de plans ou de programmes stratégiques ciblant une zone géographique ou une région donnée. Le CCME s'est efforcé de faire progresser la science et la pratique de l'ÉES-R en développant une vision pancanadienne de l'ÉES-R, qui fait état des différents modèles d'ÉES-R et des avantages de ces modèles pour les Canadiens.

Recommandation concernant l'évaluation environnementale stratégique régionale :

1. Le CCME a la possibilité de faire preuve de leadership en gestion de l'environnement au Canada et partout dans le monde en mettant de l'avant de nouveaux cadres et des approches novatrices qui favorisent le développement durable. S'il étend sa pratique de l'évaluation environnementale à l'ÉES-R lorsque les circonstances s'y prêtent, le Canada deviendra un chef de file mondial à ce chapitre. Pour réussir, il faut cibler un plus grand éventail d'intervenants tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur de l'environnement, de manière à régler les problèmes de mise en oeuvre et à englober les trois piliers du développement durable – l'environnement, l'économie et la société.

Engagements et conséquences des recommandations

Tous les gouvernements devraient déterminer les modifications à apporter à leur cadre législatif respectif pour pouvoir y intégrer les outils présentés dans le présent document et ainsi faciliter l'harmonisation de l'évaluation environnementale partout au Canada.

Les recommandations seront soumises à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale et au ministre fédéral de l'Environnement pour que ceux-ci en tiennent compte dans le prochain examen de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

FICHE D'INFORMATION

UN PLAN D'ACTION PANCANADIEN POUR LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Les ministres du CCME s'emploient à réduire considérablement la quantité de déchets générés puis mis en décharge par l'adoption du principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) dans la stratégie canadienne de gestion des déchets. La REP étend les obligations matérielles ou financières du producteur à l'égard d'un produit jusqu'au stade de son cycle de vie situé en aval de la consommation. Elle crée des mesures incitatives pour amener le producteur à tenir compte des aspects environnementaux dès la conception du produit. Elle transfère aussi la responsabilité de la gestion de certains déchets – historiquement assumée par le contribuable – vers le propriétaire de marque, le fabricant ou le premier importateur.

Mesures législatives pour permettre la mise en œuvre de la REP

Par le Plan d'action pancanadien (PAP), les gouvernements du Canada s'engagent à œuvrer à l'établissement de lois ou de règlements cadres de la REP qui leur permettraient de prendre des mesures à l'égard des produits et matériaux prioritaires suivants.

REP pour des catégories particulières de produits

Phase 1

Les gouvernements font en sorte que les produits et matériaux suivants soient gérés par des programmes opérationnels de REP dans les six ans suivant l'adoption du PAP :

- emballages,
- imprimés,
- lampes contenant du mercure,
- autres produits contenant du mercure,
- produits électriques et électroniques,
- déchets ménagers dangereux et spéciaux,
- produits automobiles.

Les programmes existants de gestion responsable de produits qui ne sont pas des programmes de REP feront l'objet d'un examen dans les six ans suivant l'assentiment ministériel dans le contexte du Plan d'action.

Les gouvernements s'efforcent, dans les deux ans suivant l'adoption du PAP, de définir un plan plus détaillé de mise en œuvre progressive à l'égard des produits et catégories de produits répertoriés à l'étape 1.

Phase 2

Les gouvernements font en sorte que les produits et matériaux suivants soient intégrés à des programmes opérationnels de REP dans les huit ans suivant l'assentiment ministériel :

- matériaux de construction,
- matériaux de démolition,
- meubles,

- textiles et tapis,
- appareils ménagers, y compris les substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO).

Les gouvernements s'efforcent, dans les deux ans suivant l'adoption du PAP, de publier une liste détaillée des produits à gérer par des programmes de REP dans chacune des catégories susmentionnées de l'étape 2.

Territoires

Vu les singularités de la géographie, de la démographie et des infrastructures des territoires du Nord, il faut reconnaître que la REP peut ne pas convenir à tous les produits ni à toutes les catégories de produits dans ces régions. Des programmes de REP, des programmes de gestion responsable ou diverses mesures d'appui pourront donc être nécessaires pour obtenir les résultats souhaités à l'égard de toutes les catégories de produits.

Dans les six ans suivant l'assentiment ministériel, les instances territoriales examineront l'avancement de l'élaboration des cadres de REP pour toutes les catégories de produits et feront au CCME une mise à jour où elles indiqueront si la REP sera appliquée au reste des catégories des étapes 1 et 2.

Harmonisation des programmes de REP

Pour que les programmes de REP soient harmonisés à l'échelle du Canada, ils devront respecter les principes suivants :

- Encourager les producteurs à concevoir leurs produits pour réduire au minimum l'impact de leurs produits sur l'environnement et la santé humaine.
- Transférer en amont, des municipalités ou autres instances de gestion des déchets vers les producteurs, la responsabilité à l'égard des produits ou matériaux en fin de vie.
- Confier aux gouvernements la responsabilité de fixer des cibles de performance, de veiller à ce que les règles du jeu soient équitables pour les producteurs et importateurs et d'assurer la liberté d'accès au public.
- Confier aux producteurs et aux importateurs la responsabilité de concevoir, d'exploiter et de financer les programmes.

Suivi de la performance

Le principal critère de performance du Plan d'action sera le nombre de programmes de REP opérationnels et de catégories de produits en place aux dates fixées. L'avancement de la mise en œuvre des programmes de REP à l'égard des catégories de produits des étapes 1 et 2 fera l'objet d'un rapport annuel par les soins du CCME.

Les indicateurs clés pour mesurer la performance des programmes de REP appliqués aux produits et matériaux seront les suivants :

- kilogrammes de matières captées ou récupérées par habitant,
- dollars par kilogramme de matières captées ou récupérées,
- pourcentage de matières captées, pourcentage de matières récupérées,
- pourcentage de matières détournées,
- émissions de GES évitées.

Les indicateurs de performance clés pourront être adaptés en fonction des circonstances singulières des produits et catégories de produits en question.

Politiques et réglementation de soutien

Étant donné la complexité et la compétitivité des marchés mondiaux et nationaux, il se pourrait que, dans un marché relativement restreint comme celui du Canada, les signaux envoyés aux producteurs ne soient pas assez puissants pour faire entrer la dimension environnementale dans la conception des produits et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Pour appuyer les objectifs environnementaux de la REP, d'autres mesures pourraient donc être nécessaires, par exemple l'écoétiquetage, les restrictions sur les substances toxiques, des normes et règlements sur la teneur en matières recyclées, des politiques d'écoapprovisionnement, des ententes de performance environnementale/volontaires et diverses autres possibilités (normes, interdictions, directives, outils éducatifs).

FICHE D'INFORMATION

UNE STRATÉGIE PANCANADIENNE POUR L'EMBALLAGE ÉCOLOGIQUE

Les ministres du CCME prennent des mesures expressément destinées à réduire les déchets d'emballages qui sont générés puis mis en décharge dans le contexte d'une grande initiative pour intégrer le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) dans la stratégie canadienne de gestion des déchets. L'établissement des exigences des programmes de REP est la principale mesure prise par les gouvernements membres du CCME en matière d'emballage au Canada. Toutefois, les exigences de REP ne suffiront peut-être pas à amener les producteurs à réaliser les objectifs fixés par le CCME en matière de réduction et d'écologisation des emballages. D'après la consultation des parties prenantes et de la population au sujet des moyens proposés pour réduire les déchets d'emballages au Canada, la Stratégie pancanadienne pour l'emballage écologique propose des mesures pour soutenir les interventions prévues dans le Plan d'action pancanadien pour la responsabilité élargie des producteurs.

Ces mesures sont destinées à inciter les producteurs et autres intervenants du domaine de l'emballage à poursuivre les efforts pour rendre les emballages plus écologiques et pour atteindre l'idéal « zéro déchet » auquel aspire le CCME.

Mesures de soutien

Établir un groupe de travail industrie-gouvernement pour orienter la mise en œuvre de la REP et des mesures de soutien de la Stratégie.

À mesure que des programmes de REP seront élaborés au pays, un dialogue pancanadien entre l'industrie et les gouvernements pourra permettre d'uniformiser les exigences des programmes d'une province ou d'un territoire à l'autre. De plus, le groupe de travail facilitera la collaboration de l'industrie, des gouvernements et d'autres parties prenantes pour guider la mise en œuvre des autres mesures de soutien de la Stratégie.

Négocier des ententes avec l'industrie pour réduire et écologiser les emballages.

La conclusion d'ententes entre le CCME et des secteurs particuliers de l'industrie pourrait être l'occasion de profiter de la volonté déjà présente des chefs de l'industrie d'adopter des emballages plus écologiques.

Élaborer un programme pancanadien de normalisation et de certification des emballages compostables.

Le CCME soutient l'élaboration, par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ), d'un programme pancanadien de normalisation et de certification des emballages compostables, qui assurerait une identification visuelle claire et devrait être achevé en mars 2010.

Adopter des indicateurs et des paramètres permettant d'évaluer dans quelle mesure un emballage est écologique sur tout son cycle de vie.

Un ensemble d'indicateurs pancanadiens uniformes aiderait tous les acteurs qui interviennent dans le cycle de vie des emballages (gouvernements, producteurs et consommateurs) à prendre des mesures cohérentes d'un bout à l'autre du pays.

Explorer, avec l'industrie, la possibilité d'établir un système d'étiquetage des emballages recyclables.

Un système pancanadien harmonisé d'étiquetage des emballages recyclables faciliterait l'uniformisation des allégations des étiquettes au pays et réduirait au minimum la confusion au sein de l'industrie et parmi les consommateurs.

Explorer, avec l'industrie, les possibilités pour celle-ci de mettre en œuvre ou d'élargir des systèmes de réutilisation des emballages.

Au besoin, le CCME s'associera à des études ou à des projets pilotes de programmes de réutilisation, ou il entreprendra de faire modifier la réglementation pour supprimer les obstacles ou soutenir la mise en œuvre.

Encourager l'industrie à élaborer des programmes d'éducation, de reconnaissance et de pratiques exemplaires pour promouvoir une conception écologique des emballages.

Le CCME étudiera les possibilités de partenariats entre les gouvernements, l'industrie et d'autres parties prenantes pour élaborer des programmes d'éducation et de reconnaissance (par exemple, commandite d'un prix pour l'emballage écologique par le CCME, documentation pour les petites entreprises).

Envisager, avec les parties intéressées, la création d'un poste d'ombudsman pour traiter les plaintes des consommateurs concernant le suremballage.

La publication d'un rapport annuel et son éventuelle médiatisation donneraient un outil important pour inciter l'industrie à modifier ses emballages.

Envisager, avec les parties intéressées, la mise au point d'un indice pour mesurer l'écologisation des emballages au Canada.

L'indice du panier d'achat suit l'évolution des emballages d'une série de produits déterminés (par exemple, un éventail représentatif de 30 produits ménagers courants) en caractérisant la quantité d'emballages dans le panier et les types de matériaux utilisés.